



*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015
Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales
Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir Le
Président.*

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires 2022 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

2022, l'exécution du budget montre une augmentation des recettes et une diminution des dépenses dans les deux sections :

| SECTION | | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Variation en € | % de Variation |
|----------------|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | Recettes | 2 682 647,65 € | 3 437 205,69 € | 754 558,04 € | 28,13% |
| | Dépenses | 2 786 219,72 € | 2 673 917,40 € | - 112 302,32 € | -4,03% |
| INVESTISSEMENT | Recettes | 930 536,95 € | 1 069 204,02 € | 138 667,07 € | 14,90% |
| | Dépenses | 1 414 324,78 € | 1 311 730,16 € | - 102 594,62 € | -7,25% |

Le budget est voté par chapitre. L'instruction budgétaire et comptable M49 normalise la présentation.

Certifié sincère et véritable sur 6 pages, le 22 mars 2023.

Signature électronique

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les recettes nettes de fonctionnement s'élèvent à **3 437 205,69 €** et se répartissent ainsi :

A) LES RECETTES**1) Atténuations de charges (chapitre 013)**

Les recettes, ont atteint 747,00 € pour 1 000,00 € prévues, correspondant à des remboursements de cotisations.

2) Redevance assainissement (chapitre 70)

Les recettes, ont atteint 2 637 018,03 € pour 2 214 000,00 € prévues, soit 423 018,03 € (+19,1%) de plus que les recettes prévues. L'augmentation de la redevance a amorti la baisse de consommation d'eau qui a diminuée de 10%.

3) Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

Estimées à 372 500,00 € celles-ci s'élèvent finalement à 556 537,28 € soit 184 137,28 € (+49,4%) de plus que prévu. En 2022 les primes pour épuration de 2020 et 2021 ont été versés sur le même exercice. Ensuite les derniers remboursements des avances faites pour les communes membres des marchés en groupements de commande d'entretiens des réseaux et des ouvrages ont été soldés.

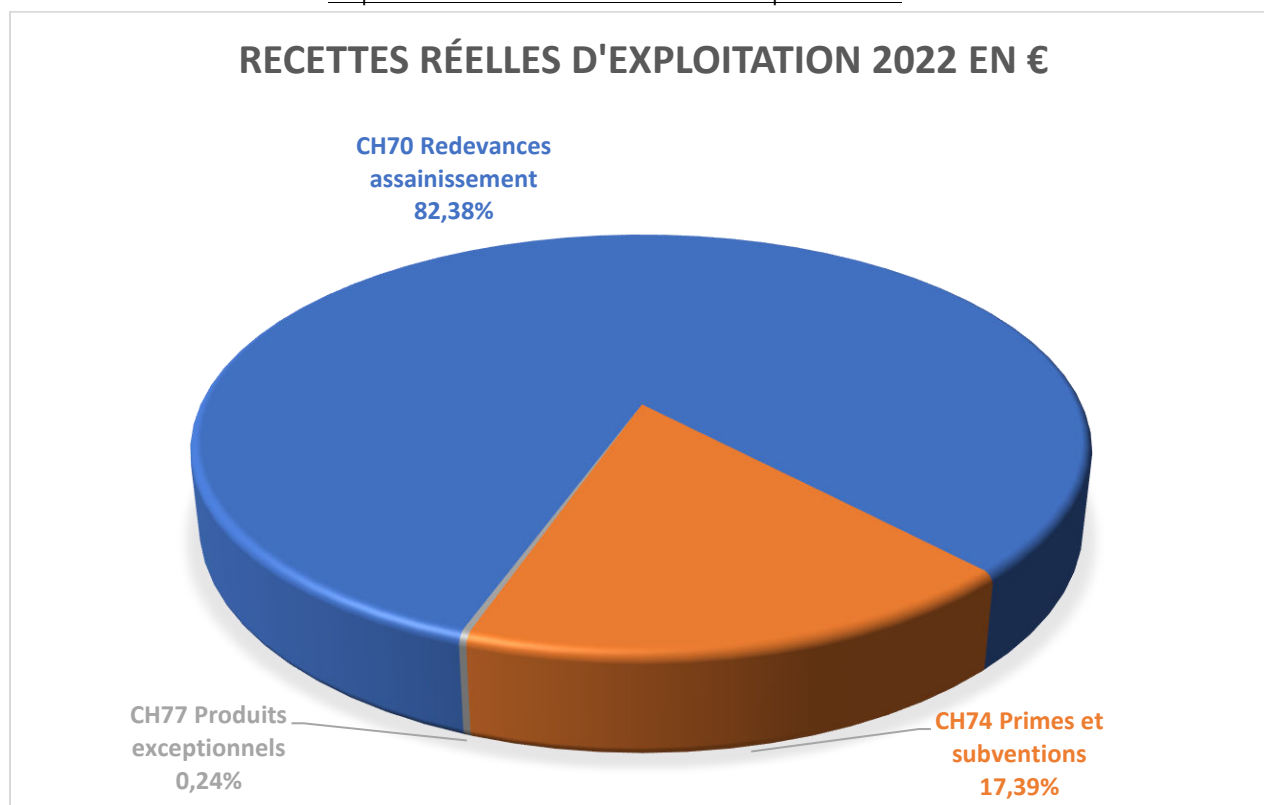
4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Estimées à 93 832,74 € celles-ci s'élèvent finalement à 2,12 € soit 93 830,62 € (-100,%) de moins que prévu. Le FCTVA des dépenses de fonctionnement de l'année 2021 n'a pas été versé. Les 2,12 € correspondent aux arrondis du prélèvement à la source.

5) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Estimées à 6 500,00 € celles-ci s'élèvent finalement à 7 587,42 € soit +1 087,42 € (+16,7%) de plus que prévu. Cela correspond à une reprise d'un véhicule lors de l'acquisition d'un véhicule électrique et à des annulations de mandats sur l'exercice 2021 et aux remboursements de cotisations d'assurances.

Répartition des recettes réelles d'exploitation :



A) LES DÉPENSES :

En 2022, les dépenses nettes de fonctionnement s'élèvent à **2 673 917,40 €** et se répartissent ainsi :

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Au total, 2 001 110,51€ ont été réalisés sur 2 402 150,00€ prévus soit un écart de -401 039,49 € (-16,7 %).

Peu de postes budgétaires ont dépassé les montants prévus. Il est à noter que l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

Le dépassement le plus important de ce chapitre concernent le compte :

- 6222 : Commission pour recouvrement de la redevance assainissement (103 422,36 € soit +47,7%) qui s'explique par la modification du mode de facturation de Suez qui a entraîné le règlement de 3 factures et non 2 comme habituellement. A noté que nous avons reçu 3 versements de surtaxes d'assainissement.

Les autres postes constatés à la baisse portent sur :

- 61521 : Entretien et réparation-Bâtiments publics (-303 311,14 € soit -17,6 %) concernant l'entretien des bureaux SIAPBE, de la STation d'ÉPuration (-14,1%) et des postes de relevages (-19,3%) en raison de frais moins importants que prévus.
- 6061 : Fournitures non stockables (-22 094,55 € soit -6,3%) concernant l'eau et l'électricité
- 61523 - Entretien et réparation-Réseaux (-17 592,98 € soit -19,3%) des postes de relevages en raison de frais moins importants que prévus.
- 6156 : Maintenance (-3 021,80€ soit -31,8%).
- 6168 : Primes d'assurances (-3 548,79 soit -17%).
- 617 : Études et recherches aucune dépense cette année (-46 500,00 € soit -100%).
- 618 : Services extérieurs (-4 915,00 € soit -63,8%) concernant des formations.
- 6226 : Honoraires et rémunérations d'intermédiaires (-5 000, € soit -100%) non engagés.
- 6288 : Autres charges externes diverses (-9 573,16 soit -86,2 %) correspondant à des vérifications réglementaires non facturées.

2) Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 232 158,69,43€ réalisés pour 232 300,00€ prévus soit un écart de -141,31€ (-0,1%) ayant fait l'objet d'un ajustement par décision modificative.

3) Dépenses imprévues (chapitre 022)

0,00 € sur les 34 350,00 € prévisionnelles.

4) Autres Charges de Gestion (chapitre 65)

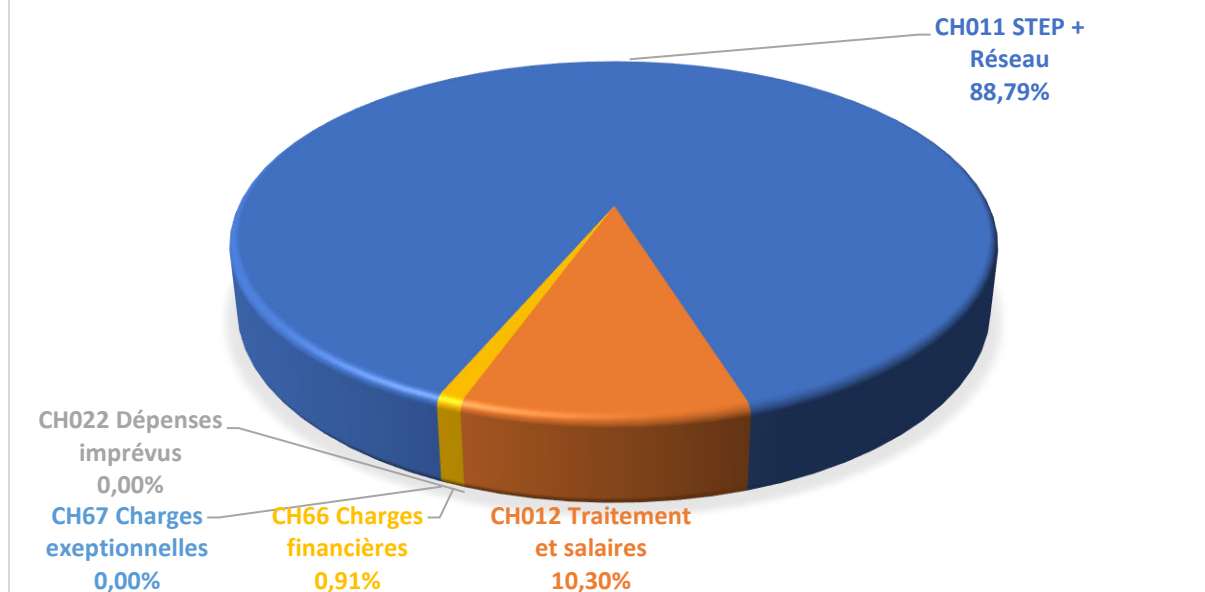
Au total, 11 736,76 € ont été réalisés sur 21 840,00€ prévus soit un écart de -10 103, 24 € (-46,3 %). De nouveaux compte sont utilisées pour retracer les dépenses en nuage et les redevances versées pour les licences des logiciels que nous utilisons. Ces comptes sont éligibles automatiquement au FCTVA. Il s'agit des comptes :

- 6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage (3 615,15 € dépenses sur 12 050,00 €)
- 6518 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences (8 120,29 € dépenses sur 9 780,00 €).

Enfin 1,32 € sur les 10 € prévisionnels ont été dépensés au compte 658 Charges divers de gestion courantes. Cette dépense concerne les arrondis du prélèvement à la source.

5) Charges financières (chapitre 66)

Les réalisations liées aux charges de la dette s'établissent conformément aux prévisions soit 20 589,28 € pour les intérêts de la dette, et les I.C.N.E.

DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION 2022 EN €**II) SECTION D'INVESTISSEMENT****A) LES RECETTES**

En 2022, les recettes nettes d'investissement s'élèvent à **1 069 204,02 €** et se répartissent ainsi :

1) Les dotations et réserves (chapitre 10)

495 849,28 € ont été perçus sur les 601 408,24 € prévus (-105 558,96 € soit -17,6%) composés de :

- 66 971,60 € de FCTVA sur les 172 530,56 € prévus.
- 428 877,68 € d'affectation du résultat 2021 du budget d'investissement 2022.

2) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

73 287,00 € ont été perçus aux titres de :

- Primes CEE d'économies d'énergie pour les agitateurs du bassin biologique : 1 847,00 €
- Solde des subventions départementales de l'Oise pour la réhabilitation de la STEP : 66 440,00 €
- Primes CEE d'économies d'énergie du SDEVO pour l'achat de véhicules électriques : 5 000,00 €

3) Les emprunts (chapitre 16)

Aucun prêt n'a été contracté cette année.

4) Immobilisations en cours (chapitre 23)

92 245,58 € ont été reçu au titre de l'indemnisation de l'expertise des surpresseurs.

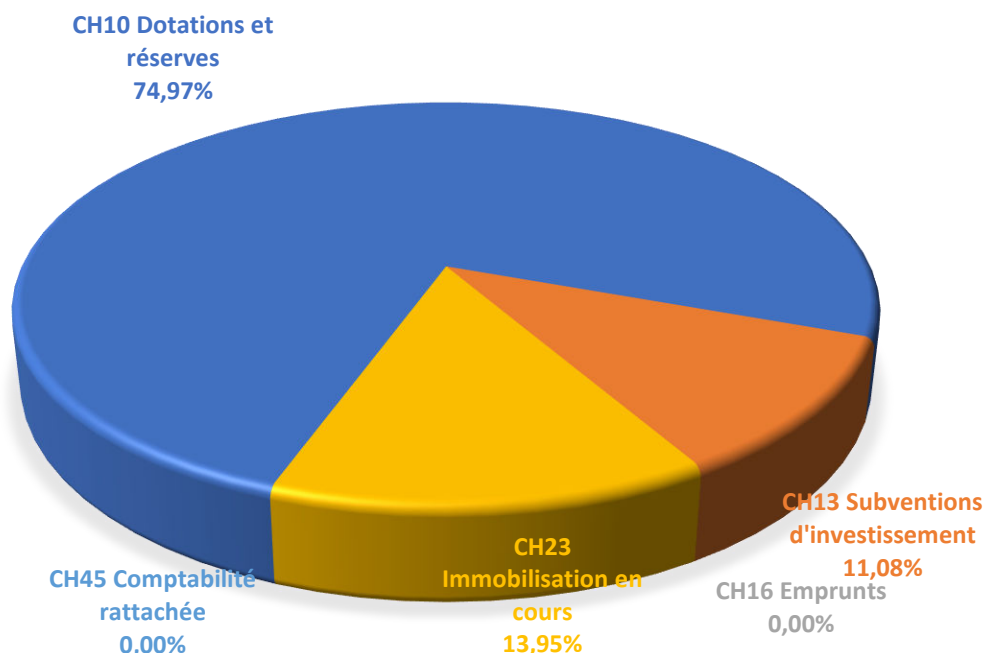
5) Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Rien n'a été reçu cette année. Ce chapitre ne sera plus utilisé.

6) Les amortissement des immobilisations (chapitre 040)

407 822,16 € ont été réalisés.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2022 EN €



B) LES DEPENSES

Le volume des dépenses nettes d'investissement pour 2022 s'élève à 1 311 730,66 € réparti de la façon suivante :

1) Les Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

2 474,35 € sur les 10 831,60 € prévus (-8 357,25 € soit -77,2%) ont servi pour les licences de logiciels mais certaines ont été affectées au chapitre D 65 en fonctionnement.

2) Les Immobilisation corporelles (chapitre 21)

554 373,91€ sur les 593 000,00€ prévus (-38 626,09€ soit -6,5%) ont été investis sur la station d'épuration et les bureaux. Il s'agit principalement :

- De renouvellements d'équipements de la STEP (18 077,80 €),
- Du remplacement des surpresseurs (304 041,80 €),
- De la réhabilitation de l'air de dépotage des produits chimiques (48 573,64 €),
- De la VRD autour du nouveau bureau d'exploitation (104 472,68 €),
- De réparations suite à une fuite d'eau potable sir la STEP (8 986,37 €),
- De réfection de regards sur le réseau de transport (8 986,37 €),
- De renouvellements d'équipements sur les postes de relevage (15 507,36 €),
- De l'acquisition d'un véhicule électrique (28 591,32 €).

3) Les Immobilisations en cours (chapitre 23)

248 102,10 € ont été dépensés sur les 267 549,00 € prévus (-19 446,90€ soit -7,3%) pour le financement :

- Du solde de la réhabilitation de la STEP (139 549,00 €)
- De la réhabilitation du poste de relevage de la station d'épuration (108 553,10 €)

4) Le remboursement des emprunts (chapitre 16)

271 465,96 € ont été utilisés pour le réalisé à 100% selon les prévisions.

5) Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Rien n'a été utilisé sur les 7 000,00 € prévus.

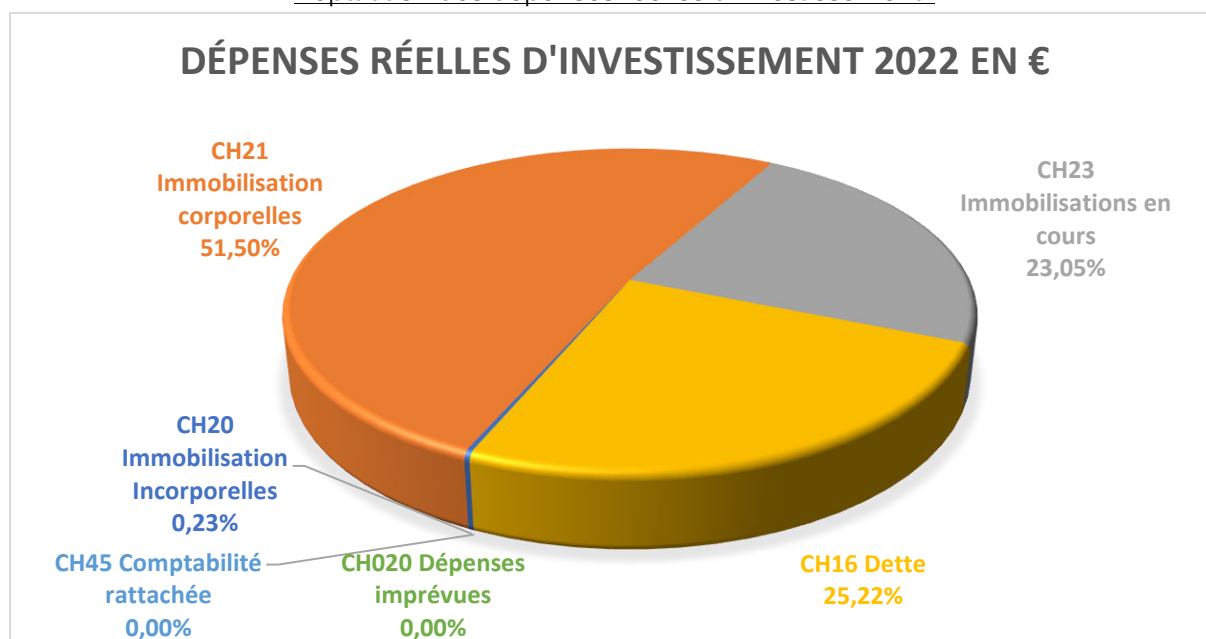
6) Dépenses imprévues (chapitre 020)

Aucune dépense imprévue sur les 13 133,74 € budgétés.

7) Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

235 313,84 € ont été réalisés pour l'amortissement des subventions.

Répartition des dépenses réelles d'investissement :

**III) ENSEMBLE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

L'exécution du budget 2022 dégage un excédent de fonctionnement de 972 021,32 € et un déficit d'investissement de 23 109,57 €.

Le résultat de clôture se monte à 948 830,75 €.